

COMMUNIQUÉ DE LA DDFIP ARDÈCHE

Suppression des espèces à la DGFIP Privas

La Direction départementale des Finances publiques de l'Ardèche (DDFIP) vous informe :

À compter du 1^{er} janvier 2022, l'aboutissement du plan de suppression des espèces à la direction générale des finances publiques, avec :

- le déploiement du paiement de proximité chez les buralistes ;
- la connexion des déposants publics au service de dépôts-retraits d'espèces proposée par la Banque Postale (LBP) ;
- la mise en place de nouvelles procédures de paiement des bons de secours ;

conduit la DDFIP de l'Ardèche à supprimer le paiement en espèces dans ses services.

Outre la possibilité de payer par Internet ou par prélèvement, vous pourrez continuer à payer à nos guichets vos impôts, amendes et factures locales par carte bancaire et chèque. Toutefois, pour les paiements qui ne pourraient être effectués autrement que par numéraire, les 3 caisses suivantes sont maintenues :

- DDFiP à Privas (11 avenue du Vanel), pour les seuls versements des institutionnels ;
- Trésorerie de Privas municipale (6 avenue de Coux) et SGC d'Annonay (62 avenue de l'Europe).

Pour les versements des particuliers (factures sans datamatrix, paiement de jours-amendes...), **découvrez le paiement de proximité ! les paiements en espèces ou par carte bancaire peuvent être effectués auprès des buralistes agréés.** Liste accessible sur le site impots.gouv.fr – rubrique particuliers.

Ils vous parlent aussi de Saint-Martin-de-Valamas, sur Internet

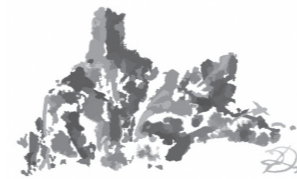
f « Tu sais que tu viens de Saint Martin quand »

www.facebook.com/Tu-sais-que-tu-viens-de-Saint-Martin-quand-745344382153375
(Création et administration : Aurélie Bernard, Michel Dupenloup.)

Blog d'informations : « Rue des Puces »

<http://ruedespuces.hautetfort.com/>
(Création et administration : François Champelovier.)

www.impressions-modernes.fr 



Mairie de Saint-Martin-de-Valamas

Lettre d'informations | février 2022

INFORMATIONS AU SUJET DES SERVICES DE L'EAU

SAUR – Exploitant des réseaux d'eau potable et d'assainissement

Service clientèle

(du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h) 04 69 66 35 00

Service dépannage

(tous les jours, 24 h/24) 04 69 66 35 08

BULLETIN MUNICIPAL 2022

« Le Bulletin Municipal 2022 » a été distribué par La Poste le mois dernier, comme chaque année et sur l'ensemble de la commune. Dans le cas où des domiciles ne l'auraient pas réceptionné, des exemplaires sont disponibles en mairie.

Le document est également consultable sur le site internet de la municipalité :
www.saintmartindevalamas.com

PROBLÈMES DES ZONES NON COUVERTES PAR LA TÉLÉPHONIE MOBILE

La téléphonie mobile est devenue aujourd'hui un réel besoin pour nos habitants, nos entreprises et l'ensemble des acteurs de nos communes. L'Ardèche fait partie des départements qui comptent encore un nombre important de zones non couvertes par le réseau de téléphonie mobile.

Pour cela, le département souhaite recenser les zones habitées non couvertes ou mal couvertes par le réseau téléphonique.

Si tel est votre cas, nous vous remercions de bien vouloir vous signaler à la Mairie, en précisant le hameau, le chemin, le quartier, l'adresse.

Les sites ainsi recensés seront soumis à un chargé de mission numérique, qui les transmettra à Monsieur le Préfet, puis à la Mission France Mobile pour étude et priorisation.

La couverture en téléphonie mobile est un enjeu crucial pour nos territoires ruraux. Il en va de notre sécurité et de notre développement.